



CAP - Modalités d'évaluation du chef-d'oeuvre

publié le 02/01/2020

Descriptif :

Arrêté du 28 novembre 2019 publié au JO du 24 décembre 2019.

Vous trouverez ci-joint l'Arrêté du 28 novembre 2019 définissant les **modalités d'évaluation du chef-d'œuvre** prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation, publié au Journal Officiel du 24 Décembre 2019 (Texte 32 sur 112).

Document joint



Modalités Evaluation Chef d'oeuvre en CAP (PDF de 152.5 ko)

Arrêté du 28 Novembre 2019 publié au JO du 24/12/2019 (Texte 32/112).



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.